PRÉFÈTE
DE LA SOMME

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 29 avril 2022

VENTE DU MUGUET SUR LA VOIE PUBLIQUE LE 1ER MAI

À l'occasion du 1er mai, le muguet est à l'honneur et sa vente est pratiquée sur la voie publique, par autorisation municipale.

Si une tolérance existe (uniquement pour la journée du 1er mai) pour permettre à des non professionnels de vendre ce brin de fleur, cette pratique n'en demeure pas moins encadrée afin d'éviter une concurrence déloyale aux fleuristes professionnels.

Les particuliers ou membres associatifs sont ainsi invités à se rapprocher de leur mairie afin de connaître les modalités de l'autorisation de vente du muguet pour le 1er mai prochain.

Les personnes souhaitant installer des stands en bord de route sont invitées à la vigilance afin de passer cette fête du travail en toute sécurité.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

PrefectureSomme @Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens